

PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF TENUE LE 2 AVRIL 2025 À 18 H 30, EN MODE VIRTUEL

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Monsieur Clément Brière, président du conseil d'administration, déclare l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf ouverte à 18 h 30. Il souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de participer à la rencontre qui se tient exclusivement en mode virtuel. Il agira comme président d'assemblée.

Le président présente les personnes qui l'assisteront à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée :

- Madame Manon Voyer, secrétaire du conseil d'administration, qui agira comme secrétaire d'assemblée. Elle sera assistée dans ses fonctions par madame Lucie Camiré, adjointe à la direction générale et vie associative, et par monsieur Jean-Michel Gauvin, leader de pratique – soutien à la direction générale.
- Monsieur François, directeur général de la Caisse.

Le président précise que l'assemblée générale a dûment été convoquée par un avis publié le 12 mars 2025.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Le président invite les membres à faire l'écoute du message de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

Les membres sont invités à faire l'écoute d'une vidéo précisant les informations utiles pour faciliter le déroulement de la rencontre, les votes en direct ainsi que les interactions entre les membres et les personnes responsables de l'assemblée.

Le président rappelle ce qu'est un membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président mentionne que deux personnes scrutatrices doivent être nommées pour assurer le respect du processus de votation. Il recommande alors messieurs Jean-Michel Gauvin et François Mercier afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation avant cette assemblée.

Il est proposé par (*retiré*), appuyée par (*retiré*), que messieurs Jean-Michel Gauvin et François Mercier soient nommés comme personnes scrutatrices. La recommandation est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*), d'adopter l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale disponible sur le site Internet de la Caisse, aucune lecture ni résumé du procès-verbal n'est fait.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2024 de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf. À la suite du vote, le président déclare le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2024 adopté à l'unanimité.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président invite les membres à visionner le mot du président, dans lequel il y fait le rapport du conseil d'administration pour l'année 2024.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques du dernier exercice financier.

Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Le directeur général présente d'abord les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Les membres sont ensuite invités à regarder une vidéo portant sur le bilan financier de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Le directeur général remercie les membres pour leur confiance témoignée envers la Caisse. Il remercie également le personnel de la Caisse, engagé dans la réalisation des objectifs financiers des membres.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo présentant le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu est diffusée. Cette vidéo démontre les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, par le Fonds d'aide au développement du milieu et les dons et commandites.

3.5 Évolution de la Caisse et de ses centres

Le président souligne que la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf continue de s'adapter aux habitudes évolutives des membres. Alors que la majorité des membres souhaitent de plus en plus interagir avec la Caisse à l'aide de solutions numériques, il précise que le conseil d'administration a porté des actions à la fin 2024 quant à son réseau de distribution, afin de s'adapter à cette tendance transactionnelle évolutive.

Le président invite le directeur général à présenter les plus récentes données portant sur l'utilisation des services de la Caisse.

Le directeur général mentionne que le conseil d'administration observe en continu les habitudes transactionnelles des membres de la Caisse et s'adapte à l'utilisation que les membres font de ses services.

Dans la dernière année, l'utilisation des services transactionnels a continué de décroître à un rythme accéléré. L'utilisation des guichets automatiques et du service caissier a décru de plus de 10 % dans l'ensemble des centres de services de la Caisse en 2024, allant même jusqu'à décroître de 30 % dans certains lieux.

Le directeur général présente les données 2019 (avant la pandémie), celles de 2023 et celles de 2024 quant à l'utilisation des services sur trois volets.

Les transactions au comptoir caissier enregistrent des baisses de fréquentation, certains ayant dépassé les 20 % de décroissance. L'achalandage au guichet automatique a également connu une décroissance. Finalement, les habitudes des membres quant aux rendez-vous avec un conseiller, font en sorte que près de 50 % ont été faits en présentiel et le tiers de façon téléphonique. Les membres sont également invités à essayer les rendez-vous virtuels tout en profitant du confort de leur foyer.

À la suite des constats observés, le directeur général mentionne qu'en décembre dernier le conseil d'administration a pris la décision de transformer les centres de services de Neuville, Portneuf et Saint-Basile en centres libre-service, c'est-à-dire en maintenant le guichet automatique et le dépôt toute heure. Il rappelle que la Caisse demeure accessible en offrant un accompagnement personnalisé quant aux solutions numériques tout en aidant les membres à atteindre leur autonomie financière.

4. Période de questions

Le président invite les membres à poser toute question ou à faire part de tout commentaire. Le président et le directeur général répondent à toutes les questions soumises par les membres.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo sur les ristournes individuelle et collective est présentée.

Le président précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables. Il invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration.

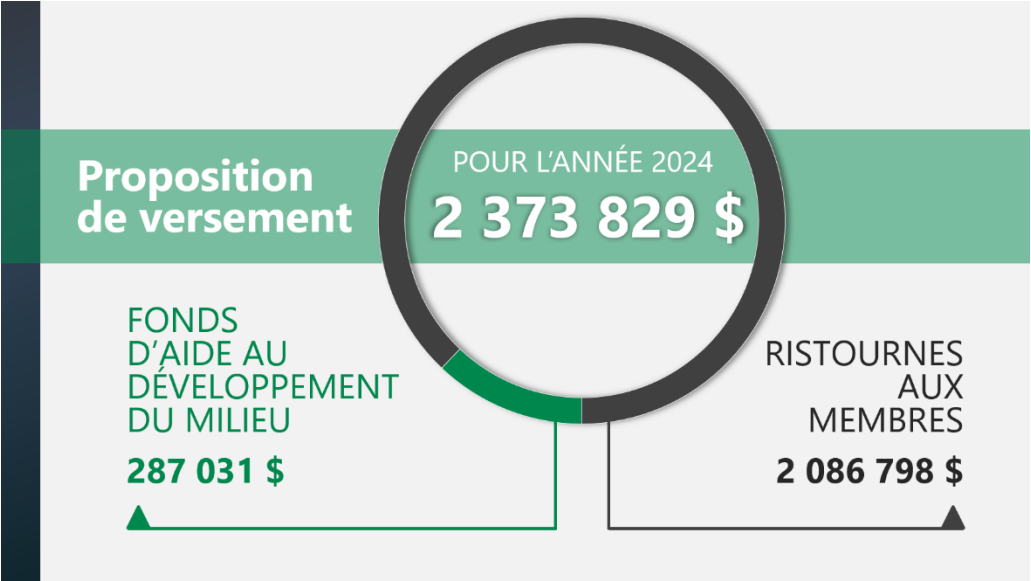
Le directeur général informe que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Il présente ensuite la recommandation.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	10 185 000
Virements réglementaires et autres ajustements	(143 000)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(883 000)
• Autres éléments du résultat	527 000
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	214 000
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1 000)
Solde des excédents à répartir	10 042 000
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 835 000)
• Ristourne	(2 087 000)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	539 000
• Affectation au FADM	(287 000)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(8 206 000)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT
Comptes	0,58 \$	222 000 \$
Épargne et placements		346 000 \$
Fonds		115 000 \$
Prêts et marges de crédit		538 000 \$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	289 000 \$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	157 000 \$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	381 000 \$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	39 000 \$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 087 000 \$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande le vote après la présentation de la recommandation.

Il informe que (retiré) propose la recommandation de partage des excédents, et qu'il est appuyé par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élections des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président précise les rôles en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Il agira comme président d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

Étant donné que la secrétaire est une personne candidate, le secrétaire adjoint, monsieur François Mercier, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le règlement.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, les membres sont invités à regarder une capsule vidéo dans laquelle monsieur François Bussièrès, président du comité de Mise en candidatures, présente le rapport du comité.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante : affichage dans tous les établissements de la Caisse et diffusion sur les canaux virtuels (microsite Internet et page Facebook).

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences en gestion financière, comptabilité, droit et déontologie et en communication;
- 4 femmes et 1 homme pour maintenir la parité, les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 3 de 18 à 34 ans et 2 de 35 à 49 ans;
- et finalement, des personnes représentant les secteurs de Cap-Santé, Donnacona, Neuville et Saint-Basile.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Élection par acclamation

Le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler, le président déclare élues en tant que membres du conseil d'administration mesdames Marlène Gaudreault, Stéfanie Martel, Catherine Paquet, Dominique Paquet et Manon Voyer.

Le président félicite les nouvelles personnes élues. Il souligne également l'engagement de madame Stéphanie Readman qui a consacré trois années à participer au conseil d'administration de la Caisse et qui n'a pas sollicité un nouveau mandat. Il remercie sincèrement Mme Readman pour son implication.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Le président donne des précisions sur l'exercice du vote et explique en détail la démarche :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours ou plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse, ou sur demande auprès de la Caisse.

Le président rappelle la procédure de votation et la possibilité d'utiliser les bornes de votation pour permettre aux membres qui n'ont pas AccèsD de voter.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les quatre prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'à 23 h 59 le dimanche 6 avril.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les membres pour leur présence à cette assemblée générale annuelle et pour leur confiance envers l'équipe de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf.

Il remercie également les personnes qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

94,53 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

Clément Brière, président

Manon Voyer, secrétaire